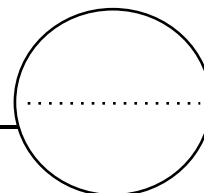




# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du Conseil municipal du 13 février 2024

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue mardi, le 13 février 2024 à compter de 19h00  
au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

### Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;  
M. Roy Catto, conseiller n° 2;  
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;  
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;  
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Sont également présentes :

Michael Krohn, Directeur général, Greffier, et  
Trésorier adjoint

### Était absent :

M. Normand Lussier, conseiller n° 1;

## VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation en date du 5 décembre 2023.

2024-02-059

### 1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-060

### 4A-OFFRE DE SERVICES BANCAIRES - DESJARDINS

Considérant que l'entente entre la municipalité et la caisse Desjardins est échuë ;

Considérant que les conseillers ont reçu une copie de la nouvelle entente ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le Directeur général monsieur Michael Krohn et le maire monsieur Drew Somerville à signer la nouvelle entente au nom de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-061

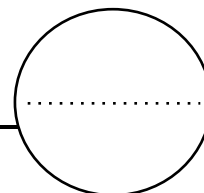
### 10A-ADOPTION DE RÈGLEMENT 319-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 319 ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE CAMP DE JOUR MUNICIPAL

Considérant que conformément aux articles 244.1 et suivant de la Loi sur la fiscalité Municipale (L.R.Q. chapitre F2.1), la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;

Considérant que les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration De sa Politique de la famille et des aînés, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

Considérant que Ce règlement abroge les règlements no 319 sur le même sujet;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du Conseil municipal du 13 février 2024

Considérant qu' il y a lieu d'adopter un nouveau règlement simplifié pour établir une tarification pour le service de camps de jour offert par la municipalité;

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, à la séance du conseil du 6 février 2024 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, ont déclarés l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

Considérant qu' avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 6 février 2024 par Lucie Bourdon, conseillère;

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du règlement, à la séance du conseil du 4 février 2024 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, ont déclarés l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement d'adopter le règlement relatif à la tarification pour le service de camps de jour, numéro 319-1 et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

**Article 1** Le présent règlement a pour but de régir la tarification du service de camp de jour offert par la Municipalité du Village de Hemmingford.

**Article 2** Ce règlement abroge et remplace les règlements no 314 et 314-1 et 319.

**Article 3** Un service de camp de jour en période de relâche scolaire pourrait avoir lieu lors de la semaine de relâche de l'école Saint-Romain ainsi que de l'école élémentaire Hemmingford. Le camp de jour de la semaine de relâche sera offert seulement si le conseil adopte une résolution en ce sens, en se basant sur la demande des citoyens.

**Article 4** Un service de camp de jour d'été est offert en période estivale moyennant des frais établis à l'article 8 de ce règlement. Le nombre de semaines, les dates de début et de fin ainsi que les heures normales du camp seront établies chaque année par une résolution du conseil municipal.

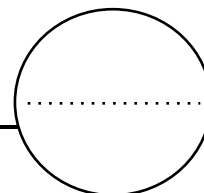
**Article 5** Le paiement pour le service de camps de jour de la semaine de relâche sera exigible en un seul versement à la date préétablie par la direction.

Le paiement du camp de jour estival sera exigible en un versement ou par entente de virement bancaires automatisés aux dates choisies par la direction.

**Article 6** Au besoin, une journée d'inscription en présentiel pourra être organisée par la direction, à une date et dans un lieu approprié déterminés par la direction.

Lors du camp de jour estival, il sera possible de faire l'inscription d'un enfant en cours de saison s'il y a encore des places disponibles. Cependant, le paiement devra avoir été effectué le mercredi précédent la semaine demandée.

**Article 7** Si une sortie éducative, sportive ou culturelle est organisée, le frais de la sortie seront égaux aux frais d'autobus et aux frais de l'activité seulement. Les frais d'inscription au camp de jour pour la journée de sortie devront avoir été payés.



Séance extraordinaire du Conseil municipal du 13 février 2024

**Article 8**

<b>Tarification du Camp de jour</b>	
<b>Description</b>	<b>Camp de jour Tarif</b>
Tarifs pour la semaine de relâche	75\$ par semaine
Tarifs pour le camp de jour d'été	75\$ par semaine

**Article 9** Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**QUESTIONS DIVERS**

**PÉRIODE DE QUESTION**

**2024-02-062**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 19:01.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Michael Krohn  
Directeur général, Greffier, et Trésorier adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 13 février 2024.